vinetur

L’industrie du cognac prévoit un arrachage temporaire pour freiner la surproduction

Cette mesure temporaire réduirait la superficie du vignoble de près de 15 %, alors que la région française traverse une longue période de repli du marché.

lundi 11 mai 2026



La filière cognac, dans le sud-ouest de la France, prépare un nouveau programme temporaire d’arrachage de vignes afin de tenter de gérer un profond ralentissement du marché sans trop pénaliser les viticulteurs et les distillateurs. Le plan, présenté par le Bureau National Interprofessionnel du Cognac, ou BNIC, doit être soumis au vote du 1er juin au 31 juillet 2026 et vise à réduire la surface viticole sur plusieurs années.

Des responsables de la filière ont indiqué que l’objectif est de retirer environ 12 000 à 13 000 hectares de vignes, soit près de 15 % de la surface plantée de l’appellation. Cette proposition intervient après des mois de demande plus faible et une pression croissante sur le modèle de production de la région. Christophe Veral, viticulteur et vice-président du groupe interprofessionnel, a reconnu que le secteur avait passé des années à encourager les nouvelles plantations et qu’il allait désormais dans la direction inverse.

Cette nouvelle mesure fait suite à deux tentatives antérieures d’ajustement de l’offre. La première était le dispositif VCCI, ou volume complémentaire individuel cognac, qui offre aux producteurs une certaine souplesse dans la gestion des volumes. La seconde consistait en un arrachage définitif des vignes, mais cette option n’a pas recueilli un large soutien dans la région. Pour la récolte 2025, le programme VCCI couvrait 1 718 hectares, et les responsables estiment qu’il pourrait atteindre environ 2 300 hectares pour la prochaine vendange.

Ce plan temporaire d’arrachage doit offrir aux producteurs un moyen de se retirer de la production tout en conservant la possibilité de replanter plus tard si les conditions du marché s’améliorent. Cette distinction est importante dans une région où les vignobles sont étroitement liés à la demande à l’export et aux décisions d’investissement à long terme. Le BNIC n’a pas précisé le montant des compensations qui seraient versées dans le cadre du nouveau dispositif, mais le vote déterminera si les viticulteurs sont prêts à accepter une réduction plus large des surfaces alors que la filière cherche à stabiliser les prix et à rééquilibrer l’offre et la demande.